



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 5 novembre 2018 à 20h07 au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Madame la conseillère :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Anolise Brault, Maxim Bousquet et Marco Beaudry, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est absente Mme la conseillère Annick Corbeil.

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, directrice générale

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la séance. Il en profite pour souhaiter la bienvenue à Mme Anolise Brault, nouvellement élue au sein du conseil municipal suite aux élections partielles du 21 octobre dernier.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 octobre 2018
4. **Adoption des comptes**
5. **Période de questions**
6. **Correspondance**
7. **Rapport de l'inspecteur en bâtiment**
 - 7.1 Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment
8. **Administration**
 - 8.1 Nomination des conseillers-ères
 - 8.2 Mutuelle des municipalités du Québec – Protection d'assurances - Validation
 - 8.3 Dépôt du rapport semestriel au 31 octobre 2018
 - 8.4 FQM – Mandat de révision de la structure salariale et des politiques de gestion des employés municipaux et des élus – Dépôt de l'offre de services
 - 8.5 Centre communautaire – Aménagement des trois entrées accessibles – Autorisation de paiement
 - 8.6 ADMQ – Formation « Communiquer avec les élus, les citoyens et les médias » - Inscription de la directrice générale
9. **Sécurité publique**
 - 9.1 Société Canadienne de la Croix-Rouge – Contribution annuelle
 - 9.2 Service Sécurité Incendie – Achat d'une remorque
 - 9.3 Service Sécurité Incendie – Présentation des besoins en formation
 - 9.4 Service Sécurité incendie – Pratique commune à Saint-Aimé
 - 9.5 Travaux de stabilisation des berges - Site 21 – Travaux correctifs au chemin d'accès – Mandat à L.A. Hébert inc.
 - 9.6 Ministère de la Sécurité publique et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) - Formation zones exposées aux glissements de terrain – Inscription de la directrice générale
10. **Transport**
 - 10.1 Voirie – Abat-poussière – Contrat
 - 10.2 Club de motoneige ASAN – Demande de traverses
 - 10.3 Club 3 et 4 roues du comté de Johnson inc. – Demande de traverses municipales
11. **Hygiène du milieu et environnement**
 - 11.1 Régie d'Aqueduc Richelieu Centre – Adoption du budget pour l'exercice financier 2019
 - 11.2 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Adoption du budget pour l'exercice financier 2019
 - 11.3 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Achat conjoint de bacs – 2019
 - 11.4 Avis de motion - Règlement numéro 475-3-2018 modifiant le règlement numéro 475-2010 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité
 - 11.5 Comité du bassin versant de la rivière Salvail – Demande d'appui financier
 - 11.6 Projet « Les citoyens jardinent » - Dépôt du bilan 2018
12. **Aménagement et urbanisme**



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

- 12.1 M. Marco Beaudry – Lot 2 709 097 – Demande de dérogation mineure – Avis public
- 12.2 Offre de service pour la concordance des règlements d'urbanisme suite à l'adoption du règlement numéro 18-515 modifiant le règlement 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains
- 12.3 M. Serge Larivière – Lot 2 708 319 - Demande de dérogation mineure – Avis public
- 12.4 Les élevages Archambault inc. - Demande relative à la tenue de la consultation publique relative au projet d'implantation d'un nouveau lieu d'élevage porcin

13. Loisirs, culture et famille

- 13.1 Loisirs – Demande de soutien financier
- 13.2 FADOQ – Demande de soutien financier
- 13.3 Maison des Jeunes – Demande de soutien financier
- 13.4 Médiathèque Élise-Courville - Dépôt du compte rendu de fréquentation
- 13.5 Anneau de glace – Contrat d'entretien saison 2018-2019
- 13.6 Adoption - Règlement numéro 519-2018 portant sur l'utilisation du parc de planches à roulettes
- 13.7 Demande de soutien financier - Fabrique

14. Autres sujets

- 14.1 Élection de monsieur Jean-Bernard Émond à titre de député du comté de Richelieu – Motion de félicitations
- 14.2 Projet DémarMots - Demande de soutien financier
- 14.3 Afeas – Journée contre l'intimidation – Proclamation

15. Rapport des élus – Information

16. Période de questions

17. Clôture de la séance

2018-11-283

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE REPORTER les points suivants :

- 9.5 Travaux de stabilisation des berges - Site 21 – Travaux correctifs au chemin d'accès – Mandat à L.A. Hébert inc.
- 10.1 Voirie – Abat-poussière – Contrat
- 12.2 Offre de service pour la concordance des règlements d'urbanisme suite à l'adoption du règlement numéro 18-515 modifiant le règlement 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains
- 13.2 FADOQ – Demande de soutien financier
- 13.4 Médiathèque Élise-Courville - Dépôt du compte rendu de fréquentation

D'AJOUTER le point suivant :

- 8.7 Centre communautaire – Rénovations - Honoraires professionnels - Autorisation de paiement

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-11-284

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE – 1^{er} OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-11-285

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE – 25 OCTOBRE 2018



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 octobre 2018 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 octobre 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-11-286

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de septembre 2018 avec les faits saillants suivants:

SOMMAIRE SEPTEMBRE

salaires nets	27 176.52 \$
comptes du mois déjà payés	40 275.57 \$
comptes du mois à payer	77 451.21 \$
TOTAL	144 903.30 \$

Appels des pompiers :

29-09-2018	1860, Salvail Nord	Effondrement grenier à foin sur une personne	Saint-Jude
05-10-2018	542, Principale	Début feu de fumoir	Saint-Louis
05-10-2018	765, St-Joseph	Fausse alarme (école pavillon St-Louis)	Saint-Louis
08-10-2018	Rang Barreau	Neutraliser 2 produits chimiques dans un véhicule	Saint-Jude

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Nancy Carvalho

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question est mise à la disposition des personnes présentes.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité et disponibles pour consultation.

9 octobre 2018:	MRC DES MASKOUTAINS – Comité administratif – Procès- verbal de la séance tenue le 28 août 2018.
9 octobre 2018:	MRC DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 août 2018.
9 octobre 2018 :	VILLE DE SAINT-OURS - Entente intermunicipale relative à l'établissement des services de désincarcération- retrait de la Ville de Saint-Ours
16 octobre 2018:	MINISTÈRE DU TRAVAIL , DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE - Prix Hommage bénévolat-Québec 2019.
16 octobre 2018:	VILLE DE SAINT-HYACINTHE - Remerciement pour la participation de la Municipalité de Saint-Jude pour la projection du documentaire Mémoires Rochvilloises.
22 octobre 2018:	MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE - Feuilles d'informations concernant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des municipalités et des organismes municipaux



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

25 octobre 2018: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2018.

26 octobre 2018: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal du conseil d'administration du 24 octobre 2018.

7. RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose le rapport du mois de septembre 2018 préparé par monsieur Mathieu Sénécal, inspecteur en bâtiment.

8. ADMINISTRATION

8.1 NOMINATION DES CONSEILLERS-ÈRES

POSTE DE MAIRE(SSE) SUPPLÉANT(E) ET SUBSTITUT À LA MRC LES MASKOUTAINS

2018-11-287

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme Annick Corbeil, à titre de maire suppléant et substitut à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

2018-11-288

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. Sylvain Lafrenaye, à titre de délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

2018-11-289

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. Francis Grégoire à titre de délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) SUBSTITUT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

2018-11-290

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. Maxim Bousquet, à titre de délégué substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA FADOQ, RESPONSABLE DU SUIVI MADA, RESPONSABLE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE, DE L'AFÉAS ET DE LA BIBLIOTHÈQUE

2018-11-291

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme Annick Corbeil, à titre de délégué à la FADOQ, responsable du suivi MADA, responsable de la culture et du patrimoine, de l'Afféas et de la bibliothèque.



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA MAISON DES JEUNES, À LA JEUNESSE, À L'ÉCOLE ET AUX QUESTIONS FAMILIALES

2018-11-292

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme Anolise Brault à titre de délégué auprès de la Maison des Jeunes, de la jeunesse, à l'école et des questions familiales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) AUX LOISIRS ET AUX SPORTS

2018-11-293

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme Anolise Brault, à titre de délégué auprès des Loisirs de St-Jude et responsable des loisirs et des sports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE RESPONSABLE DU COMITÉ DE VOIRIE

2018-11-294

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Messieurs Sylvain Lafrenaye et M. Marco Beaudry à titre de délégués au comité de voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

2018-11-295

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. Maxim Bousquet à titre de délégué au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉS À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

2018-11-296

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. Marco Beaudry et M. Maxim Bousquet à titre de délégués auprès de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE RESPONSABLES DU COMITÉ DE PROTECTION CIVILE

2018-11-297

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Messieurs Francis Grégoire et Maxim Bousquet à titre de délégués au comité de protection civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE RESPONSABLES DU COMITÉ D'ACTION LOCAL

2018-11-298

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU :



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

DE NOMMER Mme Anolise Brault et Mme Annick Corbeil à titre de responsable du comité d'action local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉS AUX COURS D'EAU, AU BASSIN VERSANT ET À LA PROTECTION DES BANDES RIVERAINES

2018-11-299

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme Anolise Brault et M. Marco Beaudry à titre de délégués aux cours d'eau, au bassin versant et à la protection des bandes riveraines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ INTERMUNICIPAL CONCERNANT L'ENTENTE INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

2018-11-300

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Messieurs Maxim Bousquet et Marco Beaudry, pour siéger sur le comité intermunicipal concernant l'entente incendie avec la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-11-301

8.2 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – PROTECTION D'ASSURANCES - VALIDATION

CONSIDÉRANT les listes de couverture d'assurance transmis par le courtier *Chapdelaine assurances et services financiers inc.* le 11 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE ces listes de couverture d'assurance serviront de base pour la détermination de la prime annuelle 2019 ;

CONSIDÉRANT les propositions de protections faites par notre courtier ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU :

DE VALIDER les listes de couverture d'assurance présentées par le courtier *Chapdelaine assurances et services financiers inc.* le 11 septembre 2018 et annotée par la directrice générale ;

DE REFUSER la protection refoulement d'égouts ;

DE RETIRER la Maison des jeunes comme assurés additionnels ;

DE REFUSER la protection cyberrisques ;

DE REFUSER la protection « Assurance restreinte de la responsabilité civile pollution »

D'AUTORISER la directrice générale à signer ces documents pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.3 DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL AU 31 OCTOBRE 2018

La directrice générale dépose le rapport financier semestriel au 31 octobre 2018 préparé par madame Dominique Plouffe, secrétaire-trésorière adjointe.

8.4 FQM – MANDAT DE REVISION DE LA STRUCTURE SALARIALE ET DES POLITIQUES DE GESTION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET DES ELUS – DÉPÔT DE L'OFFRE DE SERVICES



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Suite à l'adoption de la résolution numéro 2018-10-264 par laquelle les membres du conseil ont autorisé la directrice générale à solliciter une offre de services auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) relativement à l'établissement d'une structure salariale, de politiques de gestion des employés et des élus ; la directrice dépose l'offre de services de la FQM pour permettre aux membres du conseil d'en prendre connaissance.

2018-11-302

8.5 CENTRE COMMUNAUTAIRE – AMENAGEMENT DES TROIS ENTREES ACCESSIBLES – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2018-09-244 la Municipalité de Saint-Jude a octroyé le mandat d'aménagement des trois entrées accessibles à l'entreprise Construction Lessard Inc., le tout conformément au règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le décompte progressif numéro 1 présenté par Construction Lessard inc. et vérifié par M. Justin Viens, architecte mandaté par la municipalité ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de M. Justin Viens;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale à signer le décompte progressif numéro 1 ;

D'EFFECTUER un paiement au montant de 19,107.17\$, taxes en sus, à Construction Lessard inc. en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-11-303

8.6 ADMQ – FORMATION « COMMUNIQUER AVEC LES ÉLUS, LES CITOYENS ET LES MÉDIAS » - INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT l'offre de formation présentée par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) intitulée « Communiquer avec les élus, les citoyens et les médias »;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'inscription de la directrice générale à cette formation au coût de 307\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-11-304

8.7 CENTRE COMMUNAUTAIRE – RENOVATIONS - HONORAIRES PROFESSIONNELS - AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2018-06-180 la Municipalité de Saint-Jude a mandaté la firme Justin Viens, architecte, pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le projet de modifications au centre communautaire;

CONSIDÉRANT les factures présentées par M. Justin Viens, architecte ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Mme Sylvie Beauregard;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale à payer les factures numéro 2675, 2676 et 2677 pour un montant total de 2 500\$, taxes en sus, en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-11-305

9.1 SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE – CONTRIBUTION ANNUELLE

CONSIDÉRANT l'article 10.1 de l'entente signée avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT l'importance de disposer de ce service dans le cas d'un sinistre;

CONSIDÉRANT la facture numéro C282796 au montant de 202.24\$, soit 0.16\$ par citoyen ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

DE VERSER à la Société canadienne de la Croix-Rouge une contribution financière annuelle de 0.16\$ per capita pour la période novembre 2018 à octobre 2019.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 23000 699 «sécurité civile».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-11-306

9.2 SERVICE SECURITE INCENDIE – ACHAT D'UNE REMORQUE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-08-206 autorisation l'achat des équipements nécessaires à la mise en œuvre du service de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI), soit :

- un VTT à chenilles et ses équipements ;
- un panier de sauvetage ;
- un traineau d'évacuation (snowbalance)

CONSIDÉRANT la nécessité de posséder une remorque fermée afin d'assurer le transport de ces équipements sur les lieux des sauvetages ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains a reçu une aide financière maximale de 122 310 \$ pour soutenir l'organisation de services d'urgence en milieu isolé sur le territoire de ladite MRC et que cette aide financière sera distribuée aux municipalités se dotant d'un service de sauvetage en milieu isolé;

CONSIDÉRANT les prix présentés aux élus ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat d'une remorque fermée de 7 pieds de haut par 7 pieds de large et d'une longueur de 20 pieds auprès de la compagnie Remorques en direct pour un montant de 7 199.00\$, taxes en sus ;

DE PROCÉDER à l'isolation de ladite remorque pour un montant d'environ 840.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-11-307

9.3 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – PRÉSENTATION DES BESOINS EN FORMATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude prévoit la formation de 2 pompiers et de 2 officiers non-urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Maskoutains en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

IL EST RÉSOLU :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-11-308

9.4 SERVICE SECURITE INCENDIE – PRATIQUE COMMUNE A SAINT-AIMÉ – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la proposition de la Régie Intermunicipale de Protection (RIPI) Incendie Louis-Aimé-Massue à l'effet de tenir une pratique commune à grand déploiement avec les Services incendie de Saint-Jude et de Saint-Marcel-de-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE neufs pompiers de la brigade de Saint-Jude ont déjà manifesté de l'intérêt à participer à cette pratique;

CONSIDÉRANT QUE la RIPI Louis-Aimé-Massue s'engage à rendre disponible leurs installations et équipements sans aucuns frais pour les services qui y prendront part, mais qu'en compensation pour les frais qui seront défrayés par la RIPI Louis-Aimé-Massue, il a été demandé aux services incendie participants de défrayer conjointement les frais de repas pour les pompiers présents ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude devra payer le salaire de ses pompiers présents au taux « pratique » ;

CONSIDÉRANT les bénéfices envisageables de tenir une telle pratique conjointement avec des services incendies avec lesquels nous sommes souvent appelés à travailler en entraide, de part et d'autre ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER les pompiers du Service de sécurité incendie de Saint-Jude à participer à cette pratique commune ;

DE S'ENGAGER à payer, conjointement avec la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, les frais de repas des pompiers participants, sans toutefois dépasser le montant maximum individuel prévu au règlement 507-2016 en vigueur à la municipalité de Saint-Jude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.5 TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES - SITE 21 – TRAVAUX CORRECTIFS AU CHEMIN D'ACCES – MANDAT A L.A. HEBERT INC.

Point reporté

2018-11-309

9.6 MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE ET LE MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) - FORMATION ZONES EXPOSEES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN – INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GENERALE

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité publique et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) présentera une formation gratuite portant sur les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ;

CONSIDÉRANT QUE certaines zones de la municipalité de Saint-Jude sont situées dans des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la directrice générale à participer à cette formation ;

CONSIDÉRANT QU'aucune autre formation n'est prévue cet automne en Montérégie ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

D'INSCRIRE la directrice générale à la formation intitulée « Formation pour une meilleure gestion des risques dans les zones potentiellement exposées aux glissements de



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

terrain dans les dépôts meubles » et qui aura lieu le 7 novembre 2018 à l'Hôtel Château Joliette, situé au 450, rue Saint-Thomas à Joliette;

Les frais de représentations seront payés selon le règlement en vigueur et sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. TRANSPORT

10.1 VOIRIE – ABAT-POUSSIÈRE – CONTRAT

Point reporté

2018-11-310

10.2 CLUB DE MOTONEIGE ASAN – DEMANDE DE TRAVERSES

CONSIDÉRANT la demande du «Club de motoneige Asan inc.» en date du 30 septembre 2018 pour l'installation de quatre (4) traverses au niveau des rangs suivants :

- Rang Sainte-Rose, entre le 1211 et le 1243;
- Rang Salvail Sud entre le 1247 et le 1226;
- 6^{ème} Rang (entre le 1203 et le 1253);
- Rang Fleury entre le 1918 et le 1960;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER, pour la saison 2018-2019, les quatre (4) traverses demandées et d'installer les panneaux de signalisation aux frais de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-11-311

10.3 CLUB 3 ET 4 ROUES DU COMTÉ DE JOHNSON INC. – DEMANDE DE TRAVERSES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT la demande de passage sur des chemins municipaux par le *Club 3 & 4 roues du Comté Johnson inc.* en date du 18 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que les véhicules tout-terrain emprunteront parfois le même chemin que les motoneiges et pourront utiliser les poteaux déjà existants pour l'installation des panneaux de signalisation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER, pour la saison 2018-2019, le passage sur deux traverses soit au niveau du rang Fleury et du 6^{ième} Rang;

D'INSTALLER, si nécessaire, les panneaux de signalisation aux frais de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2018-11-312

11.1 RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE – ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT que la *Régie d'Aqueduc Richelieu Centre* a dressé son budget pour l'exercice financier 2019 et l'a transmis à la municipalité pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le budget déjà approuvé par la *Régie d'Aqueduc Richelieu Centre* pour l'exercice financier 2019 tel que soumis; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme «Annexe A».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2018-11-313

11.2 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT que la *Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains* a dressé son budget pour l'exercice financier 2019 et l'a transmis à la municipalité pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le budget déjà approuvé par la *Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains* pour l'exercice financier 2019 tel que soumis; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme «Annexe B».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-11-314

11.3 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – ACHAT CONJOINT DE BACS – 2019

ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

ATTENDU QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

ATTENDU QUE Régie a fixé au 14 décembre 2018 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

ATTENDU les articles 621 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

D'ACHETER le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

Bacs verts (Matières recyclables)	Bacs aérés bruns (Matières organiques)	Bacs gris (résidus domestiques)	
		360 litres	360 litres
14	19	0	0

DE DELEGUER à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

DE CONCLURE avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant (inscrire une seule adresse par municipalité).

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.4 AVIS DE MOTION - REGLEMENT NUMERO 475-3-2018 MODIFIANT LE REGLEMENT NUMERO 475-2010 CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Maxim Bousquet, à l'effet que il/elle-même, ou un autre conseiller, présentera, d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 475-3-2018 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la Municipalité de Saint-Jude. Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil et copie du projet de règlement est déposée à l'intention des membres du conseil et du public.

Ce projet de règlement vient modifier le sixième paragraphe de l'article 11 pour préciser que si les caractéristiques chimiques des boues vidangées d'une résidence isolée ne permettent pas qu'elles soient traitées selon le processus régulier du centre de traitement désigné ou accepté par la Régie et que la Régie a exigé que les boues soient tout de même vidangées, conformément au devis, le coût réel de la dépense devant être assumée par la municipalité est alors exigible du propriétaire.

Ce règlement entraînera une dépense lorsque cette situation se produira dans les limites de la municipalité. En d'autres temps, aucune dépense n'est engendrée pour la municipalité.

2018-11-315

11.5 COMITE DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIERE SALVAIL – DEMANDE D'APPUI FINANCIER

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier du Comité du bassin versant de la rivière Salvail (CBVS) en date du 17 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut soutenir tous les efforts de protection des eaux de la rivière Salvail;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

DE REMETTRE au CBVS une contribution financière de 1 000\$ pour l'année financière 2019.

Cette dépense sera affectée et budgétée pour l'année 2019 au poste 02 70150 970 «activités culturelles et de loisirs»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.6 PROJET « LES CITOYENS JARDINENT » - DEPOT DU BILAN 2018

La directrice générale présente aux membres du conseil le bilan du projet ainsi que les réflexions pour 2019 relativement au projet « Les citoyens jardinent. »

Les membres du conseil en prennent acte

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2018-11-316

12.1 M. MARCO BEAUDRY – LOT 2 709 097 – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – AVIS PUBLIC

M. Marco Beaudry mentionne qu'il a un intérêt dans ce sujet qu'il s'abstient ainsi de participer aux délibérations portant sur ce point

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de monsieur Marco Beaudry en date du 14 septembre 2018 à l'effet de permettre de conserver le bâtiment principal actuel situé au 1125 rang Sainte-Rose, et le transformer en bâtiment accessoire en cours avant.

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement de zonage, un bâtiment accessoire n'est pas autorisé dans la cour avant;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme procédera à l'étude du dossier et en fera recommandation au conseil;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

IL EST RÉSOLU:

DE PUBLIER un avis dans le journal municipal *Le Rochvillois*, édition du 15 novembre 2018 et d'afficher aux deux endroits habituels afin d'inviter les personnes intéressées à se faire entendre lors de la session ordinaire du conseil qui sera tenue le 3 décembre 2018 séance au cours de laquelle le conseil statuera sur la demande et ce, tel que la procédure prévue au règlement numéro 263-93.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

12.2 OFFRE DE SERVICE POUR LA CONCORDANCE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME SUITE À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 18-515 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 03-128 RELATIF AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT REVISE DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Point reporté

2018-11-317

12.3 M. SERGE LARIVIERE – LOT 2 708 319 - DEMANDE DE DEROGATION MINEURE – AVIS PUBLIC

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de monsieur Serge Larivière en date du 10 octobre 2018 et présentée par M. François Malo, arpenteur-géomètre, à l'effet de permettre deux dérogations sur le lot 2 708 319 situé au 2106 rang Fleury, soit :

- Une dérogation au règlement de lotissement pour permettre le morcellement de deux lots dont la profondeur minimale moyenne est inférieure aux exigences;
- Une dérogation au règlement de zonage pour permettre qu'un bâtiment accessoire se retrouve à une distance inférieure à limite latérale permise au règlement;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme procédera à l'étude du dossier et en fera recommandation au conseil;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

DE PUBLIER un avis dans le journal municipal *Le Rochvillois*, édition du 15 novembre 2018 et d'afficher aux deux endroits habituels afin d'inviter les personnes intéressées à se faire entendre lors de la session ordinaire du conseil qui sera tenue le 3 décembre 2018 séance au cours de laquelle le conseil statuera sur la demande et ce, tel que la procédure prévue au règlement numéro 263-93.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-11-318

12.4 LES ÉLEVAGES ARCHAMBAULT INC. - DEMANDE RELATIVE À LA TENUE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU LIEU D'ÉLEVAGE PORCIN

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre-Luc Archambault de la ferme « Les élevages Archambault inc. » a présenté, au cours du mois de février 2018, une demande de permis en vue de l'implantation d'un projet d'élevage porcin sur le lot numéro 2 708 174 du cadastre du Québec, situé au 790 6^e rang, dans la municipalité de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est soumise aux dispositions particulières aux élevages porcins prévues aux articles 165.4.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le 4 octobre 2018, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a émis un certificat d'autorisation à l'égard de l'implantation de ce nouveau lieu d'élevage porcin, et dont copie conforme a été reçue à la municipalité de Saint-Jude le 17 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE tout nouveau projet d'élevage porcin est soumis à une procédure de consultation publique en vertu des articles 165.4.4 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et conformément au règlement numéro 432-2006 de la municipalité de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 165.4.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Saint-Jude peut demander à la MRC des Maskoutains de tenir l'assemblée de consultation publique requise par la Loi;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT les démarches à réaliser;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Jude demande à la MRC des Maskoutains de tenir l'assemblée de consultation publique requise par la Loi en vertu des articles 165.4.11 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

2018-11-319

13.1 LOISIRS – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT la demande présentée par M. Maxime Girard, coordonnateur aux loisirs, au nom du comité des Loisirs St-Jude inc. le 19 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU :

DE VERSER aux *Loisirs St-Jude inc.* la somme de 2 500\$ pour l'année 2019;

QUE la municipalité demeure responsable de la tonte de gazon du terrain de soccer ainsi que du lignage ;

QUE le coordonnateur aux loisirs présente à la directrice générale les procès-verbaux du Comité des Loisirs St-Jude inc. ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 FADOQ – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Point reporté

2018-11-320

13.3 MAISON DES JEUNES – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de la Maison des Jeunes des Quatre-Vents en date d'octobre 2018 au montant de 1 000\$ en argent et un montant en service de 2 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes est maintenant propriétaire de l'immeuble situé au 1426 rue Saint-Pierre, à Saint-Jude ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal souhaiteraient rencontrer les administrateurs de la Maison des Jeunes afin de pouvoir échanger sur la demande d'aide financière adressée à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU :

DE PROPOSER aux administrateurs de la Maison des Jeunes la tenue d'une rencontre entre les représentants du conseil d'administration de la Maison des jeunes et des membres du conseil municipal de Saint-Jude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.4 MÉDIATHÈQUE ÉLISE-COURVILLE – DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE FRÉQUENTATION

Point reporté

2018-11-321

13.5 ANNEAU DE GLACE – CONTRAT D'ENTRETIEN SAISON 2018-2019

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

D'EMBAUCHER Monsieur Guy Dion pour la mise en place et l'entretien de l'anneau de glace au parc Elphège Filiatrault pour la saison d'hiver 2018-2019 dont la rémunération sera



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

de 300 \$ par mois à compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 1er mai 2019 inclusivement représentant une rémunération totale de 1 500 \$.

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-11-322

13.6 ADOPTION - REGLEMENT NUMERO 519-2018 PORTANT SUR L'UTILISATION DU PARC DE PLANCHES A ROULETTES

ATTENDU la nécessité d'avoir un règlement relatif à l'utilisation du parc de planches à roulettes;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 25 octobre 2018;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté aux membres du conseil et qu'une copie du projet de règlement a été déposée à l'intention des membres du conseil et du public lors de la séance extraordinaire du 25 octobre 2018;

ATTENDU QUE la directrice générale a mentionné l'objet dudit règlement, lequel n'entraîne aucune dépense, ni financement;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 519-2018 portant sur l'utilisation du parc de planches à roulettes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-11-323

13.7 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - FABRIQUE

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier adressée par M. René Bourgault, président de la Fabrique de Saint-Jude en date du 16 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution demandée à la Municipalité est à l'effet d'aider le financement de la réfection des portes de l'église estimé à 8 000\$;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Robert Mayrand, chargé de projet en patrimoine à la MRC des Maskoutains, pourrait conseiller à la fois la Municipalité et la Fabrique sur les avenues possible pour le financement de ce projet de réfection ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU :

DE PROPOSER aux administrateurs de la Fabrique de la paroisse de Saint-Jude une rencontre commune avec M. Robert Mayrand, chargé de projet en patrimoine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. AUTRES SUJETS

14.1 ÉLECTION DE MONSIEUR JEAN-BERNARD ÉMOND À TITRE DE DÉPUTÉ DU COMTÉ DE RICHELIEU – MOTION DE FÉLICITATIONS

À la suite des élections générales provinciales, les membres de la municipalité de Saint-Jude tiennent à féliciter monsieur Jean-Bernard Émond pour son élection à titre de député du comté de Richelieu. Par cette motion, le conseil municipal de Saint-Jude désire souligner l'importance du rôle de Monsieur Émond à titre de député.

Les membres du conseil reconnaissent que M. Émond devient ainsi un partenaire de tout premier plan pour le développement de notre municipalité et ses citoyens et citoyennes, tant par sa présence locale, que par ses actions qui seront menées à l'Assemblée nationale.

2018-11-324

14.2 PROJET DEMARMOTS - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier datée du 28 septembre 2018 et adressée à la Municipalité par Mme Myriam Martel, coordonatrice du Projet DémarMots, à l'effet de libérer une ressource municipale afin d'aider au montage de la salle lors des ateliers *Bouger avec mon enfant*;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QUE le projet DémarMots vise à contribuer au développement des enfants de 5 ans et moins par le soutien et la mobilisation des communautés locales afin que chacun d'eux ait toutes les chances d'avoir un bon départ dans la vie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude encourage cet organisme depuis 2012 en offrant gracieusement les locaux pour la tenue d'ateliers;

CONSIDÉRANT QUE les activités offertes aux parents et aux enfants des Quatre-Vents sont gratuites;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité croit aux bienfaits de sortir les familles de leur isolement, de favoriser le lien d'attachement parents-enfants et de sensibiliser les parents pour influencer le développement global des enfants par une participation aux ateliers *Bouger avec mon enfant*;

CONSIDÉRANT QUE le financement reçu de la part d'*Avenir d'enfants* ne peut pas être utilisé pour des frais alimentaires;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER une contribution au Projet DémarMots pour les ateliers *Bouger avec mon enfant* pour l'année 2018-2019 en permettant à M. Maxime Girard d'aider au montage et démontage de la salle lors des ateliers *Bouger avec mon enfant*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-11-325

14.3 AFEAS – JOURNÉE CONTRE L'INTIMIDATION – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE tout enfant, adulte et aîné a le droit d'évoluer dans un environnement sain qui lui apporte la sécurité;

CONSIDÉRANT QU'un grand nombre d'entre eux sont aux prises avec l'intimidation, soit comme agresseur, comme agressé ou les deux;

CONSIDÉRANT QUE l'intimidation est à l'origine de nombreux problèmes de santé physique et mentale, de suicides, de troubles d'apprentissage, de troubles de comportement et de problèmes relationnels;

CONSIDÉRANT QUE notre société a la responsabilité d'offrir aux enfants une éducation qui favorise l'acquisition d'habitudes et de comportements sains et qui interdit le recours à l'abus de pouvoir pour intimider ou harceler ses semblables;

CONSIDÉRANT QUE l'Afeas de Saint-Jude sollicite l'appui de la municipalité dans ses démarches visant à reconnaître la date du 8 décembre de chaque année comme « Journée contre l'intimidation »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude, par sa résolution numéro 2017-08-213, a joint sa voix à celle des Municipalités alliées contre la violence conjugale;

CONSIDÉRANT QUE cette année encore, la municipalité installera un drapeau dénonçant la violence conjugale pendant les 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité proclame le 8 décembre comme étant la « *Journée contre l'intimidation* » et invite les citoyens et citoyennes, peu importe le milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que tous et toutes soient inclus et respectés dans leur milieu de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2018-11-326

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 21h05

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves de Bellefeuille, maire

Nancy Carvalho, directrice générale et secrétaire-trésorière

Conformément à l'article 184 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la secrétaire-trésorière.